



Traité Erouvin

Michna 6 - Chapitre 5

עיר שליחיד שנגעשית שלרבים, מערבין את כלה. ושלרבים
שנגעשית שליחיד, אין מערבין את כלה; אלא אם כן עשה חוצה
לה כעיר חדשה שביהודה, שיש בה חמשים דיורים. דברי רבי
יהודה. רבי שמעון אומר: שלוש חצרות שלשני בתים.

Une ville « appartenant à un particulier » qui [par la suite] est devenue une ville « appartenant à plusieurs personnes », peut avoir ses parties publiques mises en commun dans leur totalité. Une ville « appartenant à plusieurs personnes » qui [par la suite] est devenue une ville « appartenant à un particulier », ne peut avoir ses parties publiques mises en commun dans leur totalité, si ce n'est dans le cas où ce dernier aura laissé, en dehors [de la ville], une agglomération équivalente à celle de 'Hadacha de la province de Judée qui contenait 50 habitations ;

telles sont les paroles de Rabbi Yehoudah. Rabbi Chim'on dit : jusqu'à ce qu'il laisse, en dehors de la partie commune, un espace de trois cours comprenant chacune deux maisons ».



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions